



# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 9 décembre 2020

**ETAIENT PRESENTS :** Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Gaëlle BOBON-LE GAL, Soazic AUCOUTURIER, Marc HAMONIC (arrivé à 20H) Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Morgan CARIMALO, Carine HENRY (arrivée à 20H), Joël EUZENAT, Eric BUHR, Serge PERRET, Claude GUEGAN, Julie JEZEQUEL, Noyale LEFEBVRE, Trefin LEFEBVRE, Jean Michel LE ROCH, Thierry LAMOURIC, Nicole BRUNON, Anne LE LU.

**Est nommée secrétaire de séance : Trefin LEFEBVRE**

*Compte tenu du contexte sanitaire imposant une obligation de distanciation physique entre les participants, la réunion s'est déroulée à la salle des fêtes, et sans présence du public.*

Après l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire a invité le Conseil à observer une minute de silence en mémoire du Président Valéry Giscard d'Estaing décédé le mercredi 2 décembre.

## Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2020

En l'absence d'observations, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## AFFAIRES FINANCIERES

## TARIFS 2021

Il y peu d'évolution des tarifs pratiqués à ce jour, en dehors de l'harmonisation de certaines lignes. De nouveaux tarifs sont par contre créés pour la location de la cuisine de la salle des fêtes (cas des repas à emporter) : 153 € pour les Cléguérecois, 230 € pour les demandes émanant de l'extérieur de la commune ; ou encore pour la location des tonnelles 3X3 aux associations extérieures à la commune qui en feraient la demande (30 €). Les tarifs pratiqués pour la pose de buses sont présentés différemment et intègrent désormais une part « main d'œuvre » applicable aux travaux qui vont au-delà de la 1<sup>ère</sup> entrée.

## **BUDGET ET EMPRUNT DU PROGRAMME IMMOBILIER « COEUR DE BOURG »**

Trois établissements bancaires ont été consultés sur une demande d'emprunt. C'est l'offre de la Caisse d'Epargne qui est jugée la meilleure avec un emprunt de 135 000 €, à taux fixe de 0.57% sur 18 ans.

Un budget prévisionnel établi sur 20 années est résumé par Maryvonne LE FORESTIER, celui fait état, tenant compte de potentiels travaux à hauteur de 33 500 €, de frais de fiscalité évalués à 40 000 €, et de loyers estimés à 995 €/an, d'un temps de retour sur investissement d'environ 19 années.

## INDEMNITES AUX PIEGEURS DE RAGONDINS

Monsieur Le Maire rappelle les règles existantes consistant à rémunérer chaque piégeur volontaire par une indemnité annuelle forfaitaire de 16 € et une autre indemnité 8 € par prise. Le bilan de la campagne 2020 fait apparaître un bilan de 261 prises sur l'ensemble des 3 piégeurs (contre 136 en 2019, 162 en 2018 et 118 en 2017). Le total des indemnités à verser est alors de 2 136 € au titre de l'année 2020.

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES AU REFERENT « FRELONS ASIATIQUES »**

Monsieur CROIZER, référent communal pour le combat contre les frelons asiatiques, a détruit cette année 19 nids (et 16 nids de frelons européens). Il a parcouru pour ses missions 305 Km, ce qui représente des indemnités kilométriques s'élevant à 112.85 €.

## **SUBVENTION AMICALE DU FOYER DE VIE**

La mission de nettoyage des tombes pour les personnes qui le désirent a été confiée cette année aux résidents du Foyer de vie. C'est par contre la commune qui a enregistré les demandes et qui a facturé aux familles la prestation à hauteur de 15 € par tombe. L'argent issu de l'opération sera donc versé à l'Association chargée de l'animation du Foyer, soit 495 €, pour 33 nettoyages.

## **AVENANT AU BAIL SIGNE AVEC TDF POUR L'IMPLANTATION DU PYLONE AU CAMPING**

Monsieur ROBIN rappelle le contexte fluctuant dans ce secteur d'activité qui voit arriver le développement de la technologie 5G. Considérant cette évolution, et ayant été contacté par une société d'investissement proposant de travailler sur la valorisation de nos baux avec les opérateurs, un travail a été mené auprès de plusieurs concurrents mais aussi directement auprès de nos bailleurs. Après plusieurs mois d'échanges avec TDF au sujet de la situation du pylône implanté près du camping, un accord a été trouvé sur les conditions suivantes :

- Situation financière actuelle :

Part fixe (BOUYGES/SFR)	2 536.68 €
Part variable (FREE)	379.67 €
	<b>2 916.35 €</b>

- Renégociation avec effet 01/01/2020

Part fixe (BOUYGES/SFR)	3 044.02 €
Part variable (FREE)	455.60 €
	<b>3 499.62 €</b>

- Prolongement du bail de 15 années au-delà de 2027, sur la base suivante :

Valeurs 2020 + indexation annuelle (2% par an si indice CC positif)

Part fixe (BOUYGES/SFR)	3 551.35 €
Part variable (FREE)	531.54 € (si 3 <sup>e</sup> opérateur, ajout 710.12 €)
	<b>4 082.89 €</b>

## **AFFAIRES GENERALES**

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et sous réserve d'aborder un certains nombres de points précis.

Monsieur Le Maire donne alors lecture intégrale du projet de règlement (lequel était joint à la convocation). Madame LE LU sollicite quelques éclaircissements au sujet du point relatif à la communication accordée à la minorité dans le bulletin municipal ; Monsieur LE ROCH en fait de même sur le point suivant traitant du local mis à disposition, il sollicite par ailleurs un temps plus important entre le moment où l'information d'une publication sera donnée et celui où le travail doit être rendu. Maryvonne Le Forestier lui répond que les 5 jours mentionnés dans le document sont un délai à minima, mais que bien souvent ce temps sera plus important (exemple donné sur la publication du prochain

bulletin). Monsieur Le Maire complète la réponse sur les locaux en précisant qu'un local non permanent peut en effet être laissé aux représentants de la minorité lorsqu'ils le souhaitent, il précise enfin que le seuil imposant l'obligation d'offrir un espace d'expression à la minorité a été abaissé depuis mars 2020 aux communes de plus de 1 000 habitants (le seuil était auparavant de 3 500 hab).

Le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

## **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

Les statuts de l'Association Foncière de Remembrement, propriétaire et gestionnaire des 40 Km de chemins d'exploitations desservant les parcelles de la commune situées en zone de remembrement, prévoient un renouvellement des membres du bureau tous les 6 ans. Ces membres, au nombre de 24 (hors Le Maire et le représentant de la DDTM), sont désignés, parmi les propriétaires fonciers et forestiers de la commune, pour moitié par le Conseil Municipal (12), et par la Chambre d'Agriculture (12). Le dernier renouvellement ayant eu lieu en octobre 2014, Monsieur Le Maire, a proposé au Conseil, en concertation avec Mr LAMOURIC, Président de l'AFR, une liste de personnes qui ont donné leur accord pour siéger au bureau de l'AFR.

Monsieur EUZENAT prend la parole pour signifier qu'il votera à l'encontre de la liste présentée qui regroupe, selon ses termes, beaucoup de membres estimés opposants à la majorité Municipale. Il poursuit ses propos en remettant en cause le bien-fondé d'une telle association, soulignant par ailleurs un nombre de membres bien élevé rapporté au linéaire des chemins, et une prestation d'entretien incomplète car ne traitant ni des accotements, ni des fossés.

Monsieur LAMOURIC lui répond que les arguments développés sont erronés et qu'ils dépassent largement le cadre du débat prévu dans l'ordre du jour. L'objet du vote devant porter sur l'élection d'une liste de représentants et non sur l'existence même d'une AFR sur la commune, cette question étant du ressort de l'Assemblée Générale de l'Association et de la Préfecture, et non du Conseil Municipal. Il explique par ailleurs les démarches qu'il a dû mener pour trouver 24 cotisants acceptant de siéger au bureau, ce qui représente beaucoup de temps, de coups de téléphone, et de persuasion. S'agissant des travaux réalisés sur les chemins, il précise que le budget issu des cotisations est d'environ 15 000 € par an et qu'il est entièrement investi chaque année dans la réfection des chemins. Il ne peut pas faire davantage et regrette par ailleurs que la charge d'entretien des accotements, convenue avec la commune en contrepartie de l'ouverture au public de ces chemins privés, ne soit pas respectée. Certains chemins n'auraient, selon lui, pas été débroussaillés depuis 2 années.

Madame AUFRRET ajoute sa contribution aux débats en exprimant elle aussi son avis, regrettant la poursuite d'une association où la démocratie n'est pas respectée puisqu'aucune AG n'a été constituée depuis plusieurs années, et de laquelle la sortie des membres serait bloquée.

Monsieur LAMOURIC ne souhaite poursuivre autre mesure les échanges, mais s'engage néanmoins à constituer et à réunir assez rapidement le bureau de l'AFR, puis à organiser une Assemblée Générale regroupant les quelques 250 propriétaires fonciers cotisants à l'AFR.

Monsieur Le Maire clôture les débats en sollicitant le vote de l'assemblée sur le questionnement qui lui est soumis. Par 20 voix pour et 3 contre, le Conseil Municipal approuve la désignation des 24 membres présentés pour siéger au bureau de l'AFR.

## **INVENTAIRE DU PATRIMOINE : RECRUTEMENT D'UN AGENT A TITRE TEMPORAIRE**

Dans le but principal d'identifier dans le PLUI les éléments du patrimoine bâti à protéger, un travail de recensement et d'inventaire du patrimoine bâti est nécessaire. Le travail consiste à rédiger une fiche descriptive de chaque élément, avec sa localisation, sa présentation, sa photo ; puis d'en faire la saisine dans la base de donnée des services de la Région.

Le Conseil Municipal approuve la création de l'emploi saisonnier correspondant à cette mission.

Madame TEFFO précise que l'agent recruté est Marion CHRISTIEN. Elle a effectué une mission similaire à Séglien et habite la commune.

## **ADHESION A DES ORGANISMES PUBLICS**

Maryvonne LE FORESTIER précise les arguments qui motivent l'adhésion à 3 organismes :

- La Ligue de l'enseignement pour la recherche (puis la gestion) de contrats de services civiques ou encore pour le centre de ressources qu'elle représente pour nos associations (coût 110 €)
- La prévention routière pour deux actions ciblées, la première étant une opération « Lumière et Vision » qui se déroulera le 15 décembre et la seconde une journée de formation des élèves en CM à la circulation à vélo (coût 300 €)
- L'association AFIGESE qui propose des publications sur les finances publiques, des formations, forums... (coût 85 €)

## **GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

### **CESSION D'UNE PORTION DE VOIRIE**

Monsieur et Madame COUGHLIN, propriétaires d'une habitation dans le village de Bot Er Mohet ont sollicité l'acquisition du chemin rural qui dessert leur propriété. Cette voirie de 386 m<sup>2</sup>, ne desservant aucun autre terrain et faisant bien partie du domaine privé de la commune, une cession est dès lors juridiquement envisageable. Monsieur Le Maire propose au Conseil d'accéder à la demande de Monsieur et Madame COUGHLIN, moyennant un prix de vente fixé à 0.50 € le m<sup>2</sup>, charge aux acquéreurs de supporter les frais de la transaction.

Monsieur LE ROCH réagit à la proposition en estimant ne pas être en possession de tous les éléments nécessaires pour prendre une décision, il souhaite qu'en préalable de la séance les plans cadastraux soient ainsi transmis pour permettre une éventuelle visite des lieux. Madame LE LU confirme ces propos et précise regretter le sens d'une délibération votée lors de la dernière séance qui permettait la vente d'un terrain communal sur lequel est implanté un ancien four, élément qui était connu, mais également un calvaire dont l'existence n'avait pas été signalée.

Monsieur Le Maire prend acte de ces remarques et veillera à apporter davantage de précisions lors des prochaines cessions de cet ordre.

La délibération est approuvée par 19 voix pour et 4 abstentions.

### **CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN A TOULHOUET**

Monsieur et Madame PILLIE ont fait l'acquisition d'une propriété à Toulhouët ; lors de la signature de leur achat, ils ont découvert l'existence d'une bande de terrain qui est restée propriété communale, entre la voie d'accès vers leur maison et leurs terrains. Ils sollicitent donc l'acquisition de ce terrain d'une contenance de 410 m<sup>2</sup>. Monsieur Le Maire propose là aussi d'y répondre favorablement.

La délibération est approuvée par 19 voix pour et 4 abstentions

### **APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES**

Monsieur LE CRAVER dresse le compte rendu de la procédure d'enquête publique qui s'est déroulée du 9 septembre au 9 octobre sur le projet de zonage des eaux pluviales. Considérant les 3 observations portées au registre d'enquête (dont 2 pour la même problématique) et les réponses du Maire déjà apportées sur ces questionnements, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales qui a été soumis à l'enquête publique.

### **AVIS SUR UN PROJET EOLIEN A SEGLIEN**

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le projet relatif à l'aménagement d'un parc éolien de 6 éoliennes actuellement à l'étude sur la commune de Séglén. Ce projet, porté par la société VALECO, était soumis à enquête publique du 2 novembre au 03 décembre.

Martine AUFFRET prend la parole pour préciser qu'elle votera contre le projet et milite pour l'approbation d'un moratoire sur les énergies renouvelables sur le territoire de Pontivy Communauté, le temps d'élaborer une stratégie à moyen terme sur cette thématique. Madame LE LU estime par ailleurs que la non connaissance du territoire concerné rend difficile l'émission d'un avis.

Monsieur Le Maire répond que l'idée d'un moratoire est déjà en discussion au sein de l'instance intercommunale, mais que dans l'immédiat une réponse est attendue sur le dossier en cours. Il précise que les autres communes limitrophes du projet ont émis un avis favorable sur ce dossier et que le Conseil Municipal de Séglan se prononcera rapidement. Monsieur ROBIN complète les propos en précisant que le projet semble être accepté localement, à la fois par la population et les élus et qu'en l'occurrence il ne voit aucune raison objective de s'y opposer en tant que commune limitrophe. Le conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet avec 1 voix contre, 4 abstentions et 18 pour.

## **SIGNATURE AVEC GRDF D'UNE CONVENTION DE PASSAGE D'UN RESEAU DE GAZ NATUREL**

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le passage d'une canalisation de gaz devant permettre la liaison entre l'unité de Méthanisation projeté par la SAS Bothalec Begon de Saint Aignan et le point d'injection dans le réseau situé au nord de Pontivy. Ce réseau emprunterait dès lors 12 km de voies communale.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la construction d'un réseau de transport de gaz par GRDF. Madame BRUNON souligne la nécessité d'informer les riverains du passage de canalisation de gaz à proximité de leur propriété. Monsieur Le Maire lui répond qu'un plan du projet sera publié dans le prochain bulletin municipal.

## **PARTIE INFORMATIVE**

- Travaux en cours
  - Rue du stade : Les travaux de renouvellement de la conduite et des branchements en eau potable réalisés par l'entreprise SOGEA sont terminés. Désormais l'entreprise GARZINSKI poursuit seule les travaux avec la création d'un réseau électrique souterrain. Ces travaux sous tranchée se poursuivront jusque fin janvier. A la suite, l'entreprise effectuera les branchements entre ce réseau et les habitations avant de retirer les poteaux présents sur la voie et de poser le nouvel éclairage au cours du mois d'avril.
  - Rue Château d'eau : L'éclairage public sera installé avant les congés de Noël
  - Projet Ages et vie : La construction des 2 bâtiments a débuté pour un chantier d'une durée estimée à une année.
- Evolution ressources humaines :
  - Recrutement d'un programmateur culturel : En prévision de la mise en disponibilité de Guillaume ROBIC, une procédure de recrutement d'un agent à mi-temps avait été lancée pour concevoir et mettre en œuvre le programme des animations et des festivités. C'est la candidature de Kénan GUENOLE qui a été retenue parmi 25 postulants. Il débutera sa mission le 15 janvier (*report du démarrage pris après le Conseil compte tenu des mesures de déconfinement*)
  - Recrutement sur un contrat de Service Civique : Léa CAPUANO a été recrutée pour une mission de 6 mois et un temps de 24H hebdomadaire. Elle prendra ses fonctions le 15 janvier.
- Point sur les autres dossiers en cours et informations diverses :
  - Le Marché des producteurs locaux se déroulera bien samedi 12 décembre.
  - Le bâtiment de l'ancienne pharmacie a été mis à disposition des artisans d'art locaux qui s'y sont installés pour un mois.
  - La cérémonie des vœux du Maire n'aura lieu cette année compte tenu du contexte sanitaire.
  - La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le jeudi 28 janvier 2021.